AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 26-3-74 73060

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL

30,00 F

BULLETIN N° 4 - 19 MARS 1974.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURE DU POIRIER.-

Dans certains vergers de Poiriers des attaques graves peuvent avoir lieu, dès le départ de la végétation, à partir des germes (conidies) se formant sur les pustules chancreuses de Tavelure qui se trouvent sur les rameaux.

D'autre part, les ascospores contenues dans les périthèces (forme de conservation hivernale du champignon dans les feuilles tombées à l'automne) sont arrivées à maturité.

En conséquence, dans les endroits favorables à la Tavelure, il est conseillé d'effectuer un traitement fongicide (de préférence, avec un produit cuprique) dès que les bourgeons floraux seront au stade C3 (voir au verso le tableau des stades-repères).

Ce stade est atteint, dans certaines situations pour différentes variétés.

ANTHONOME DU POMMIER.- Activité en cours

Dans les vergers où des dégâts sont à craindre (l'an dernier, les attaques ont été sensibles par endroits), intervenir par beau temps, peu après le débourrement, avec un produit à base de lindane (ce produit est également efficace sur le Puceron vert du Pommier dont les premières éclosions ne sauraient tarder).

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANÇON DE LA TIGE DU COLZA.-

La sortie des insectes a été observée en différents endroits.

Dans les cultures où des attaques sont à redouter (1), il y a lieu d'effectuer un traitement dès le début de la montaison (décollement de la tige). Ce stade est atteint ou dépassé dans certaine secteurs.

Pour les produits à utiliser, consulter la liste transmise récemment.

(1) - Dans la mesure du possible s'assurer de l'activité de l'insecte, soit par piégeage (panneau englué, ou cuvette jaune), soit par observation directe dans la culture.

Clermont-Ferrand, le 19 Mars 1974.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Tirage n° 884 du 19 Mars 1974.

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX

P360

DÉVELOPPEMENT DES ORGANES DE FRUCTIFICATION DES ARBRES FRUITIERS

TABLEAU N° 1 — STADES-REPÈRES DU POIRIER

O A B C C3 D

D3 E E2 F F2

G H I J

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES

POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX

DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

LISTE ÉTABLIE PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - Insecticides d'origine végétale :		
- nicotine	10	
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
B - Hydrocarbures chlorés :		
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
C - Esters phosphoriques non endothérapiques :		
- acéphate	21	
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	
- dialifor	30	
- diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- dichlorvos	5	48 h. pour traitement des serres (émission de nuit, fumigation seulement).
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion	15	
- fénitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- malathion	7	
- métamidophos	21	
- méthidathion	15	
- naled	7	48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles (21 jours pour les légumineuses fourragères).
- phosmet	15	
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.

P361

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- tétrachlorvinphos	15	
- trichlorfon	7	
D - **Esters phosphoriques endothérapiques :**		
- déméton-O-méthyl sulfone	21	En association avec l'azinphos ou le parathion.
- diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- diméthoate	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- formothion	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- mévinphos	7	
- monocrotophos	42	
- ométhoate	21	
- oxydéméton méthyl	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- phosphamidon	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- thiométon	21	
- vamidothion	30	(1) Interdit sur toute culture légumière.
E - **Carbamates :**		
- carbaryl	7	
- dioxacarb	8	
- formétanate	30	
- isolane	15	
- méthiocarbe	15	
- méthomyl	15	Action systémique.
- pirimicarbe	15	(1) 7 jours pour les cultures légumières.
- promécarbe	15	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
F - **Acaricides spécifiques :**		
- benzomate	15	
- binapacryl	21	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorofénizon	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- chlorfénéthol + chlorfensulfide	15	
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	15	
- fénazaflor	15	
- fénizon	7	
- hydroxyde de tricyclohexylétain	30	Non dangereux pour les abeilles.
- phénisobromolate	15	
- phenkapton	15	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles.
G - **Fongicides :**		
- binapacryl	21	
- chlorothalonil	7	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	15	
H - **Divers :**		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage.

(1) **Les cultures légumières** comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri), y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - Nos Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD

FRANLY - 14707

Directeur-Gérant : L. BOUYX